

La scène se passe à Annecy (Haute-Savoie) en 2010. Deux des principaux dirigeants de l'agglomération (dont un était alors président de l'Assemblée Nationale) voudraient construire avec les fonds publics un nouveau centre de congrès de prestige sur les rives du lac pour « dynamiser le tourisme d'affaire haut de gamme ». Mais la *Loi littoral* limite fortement les constructions nouvelles à cet endroit fort peu construit...et des citoyens veillent...

## ACTE I. Le contexte

La ville d'Annecy vient d'essayer deux échecs successifs.

Un premier projet de centre de congrès avait été voté. Sa réalisation sur un terrain public mis à leur disposition aurait été confiée à des investisseurs privés. Mais aucun prétendant ne se présente !

La candidature d'Annecy à l'organisation des JO d'hiver-2018 est largement rejetée par le CIO (7 voix « pour », 88 « contre » !). Les AT-74 s'étaient déjà très fortement impliqués contre cette candidature aberrante du point de vue environnemental.

En 2010 apparaît le 2<sup>ème</sup> projet de centre de congrès localisé au bord du lac et totalement financé par les fonds publics. Mais le secteur visé est en partie détenu par des propriétaires-privés que des propositions d'achat n'attirent pas !

## ACTE II. 2012

Une réunion publique présente le projet aux habitants (bien plus nombreux que prévu). Le maire de Deauville vient y vanter son récent « *centre international* ». Le public est invité à présenter des observations sur le projet mais sans pouvoir remettre en cause ni son utilité ni sa localisation.

L'agglo demande une « enquête d'opinion » à Médiacité qui ne nous répondra jamais sur les conditions de la réalisation de son rapport, dont les conclusions sont naturellement très positives.

L'opposition s'organise autour des AT-74 : réunions publiques contradictoires, pétitions (un première vague recueille 16.000 signatures). Premier recours contre le PLU local avec d'autres associations.

## ACTE III. 2013-2015

Le cabinet suédois SNÖHETTA remporte le concours international d'architectes. On se rend compte très vite que projet s'est considérablement agrandi. Lors de l'exposition itinérante du projet, les AT-74 incitent les opposants à consigner leurs remarques sur des cahiers...qui disparaissent sans explication ! L'exposition elle-même est « suspendue » !

Les manifestations publiques organisées par les AT-74 se multiplient. Une « chaîne humaine » in situ rencontre un grand succès (présence, avec prise de parole, de l'ancien maire d'Annecy, défenseur de la *Loi Littoral*)

En 2014 au siège des AT-F, la présidente des AT-74 fait connaissance avec son homologue parisien, jeune et sympathique avocat, très intéressé par la défense de la *Loi Littoral*, qui proposera, peu après, d'assurer notre défense.

Le financement des recours à venir est organisé : création d'un blog de financement participatif, animations festives (avec théâtre de marionnettes, musiques, vente de tee-shirts ..). En 2016 et 2017 les AT-74 organisent la vente à leur profit d'œuvres d'artistes-peintres locaux engagés à nos côtés.

## ACTE IV. 2016 à ce jour

Janvier 2016, l'enquête d'utilité publique démarre. Les AT-74 rédigent des argumentaires largement diffusés, communiquent tous azimuts. 2.000 contributions sont présentées ! (le président de la commission d'enquête ne peut faire la synthèse en temps prévu ; il demandera 15 jours supplémentaires pour rédiger son rapport...). Les conclusions sont rendues en avril : avis défavorable sur le projet (17 points négatifs relevés).

A l'issue du conseil d'agglomération le plus proche, le président, très irrité, arrachera une de nos banderoles placées sur le bâtiment et l'emportera. Les AT-74 déposent aussitôt plainte pour vol.

En juin, le conseil d'agglomération décide majoritairement de passer outre l'avis de la commission d'enquête. Les opposants venus assister à la séance se voient interdire l'accès de la salle s'ils n'enlèvent pas leurs tee-shirts.

Le Préfet signe l'arrêté d'utilité publique pour permettre les expropriations nécessaires. Les effets de cet arrêté sont rapidement bloqués par un arrêté-suspension à la demande des AT-74 ; Peu après, il est annulé par ce même tribunal.

Actuellement 2 dossiers sont au Conseil d'Etat, 2 en Cour Administrative d'Appel...et nous prévoyons, le cas échéant, d'autres actions judiciaires.

Des notes d'espoir : un grand nombre de décisions nous sont favorables et « Contrat d'Ambition Région » voté en novembre par l'agglomération pour le cofinancement par la Région de ses grands investissements des 3 années à venir, ne mentionne pas le projet de centre de congrès !